

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Marché privé de travaux

REMPLACEMENT DES CLOTURES
DES LOGEMENTS LOCATIFS S.IM.KO.
MARCHÉ 2022

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

2. Procédure de passation

Marché à procédure adaptée (MAPA).

3. Objet de la consultation

Remplacement des clôtures des logements locatifs de la S.IM.KO. pour l'année 2022.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en deux (2) lots définis ci-après:

- ◇ LOT 01 – 9 LLTS MANIL – KOUROU
- ◇ LOT 02 – 20 LLS ROCHES BELLONY – KOUROU

Les variantes sont autorisées.

4. Délai d'exécution

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard le 31 décembre 2022. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine).

Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage.

Bien que non obligatoire, une visite est fortement conseillée avant la remise de l'offre.

5. justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique).

6. Critères de jugement

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires,...) après analyse des dossiers technique et de références. Les candidats ne présentant pas de capacités techniques et financières jugées suffisantes à la réalisation du (des) lot(s) concerné(s) seront écartés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. **Valeur technique** (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. **Prix** ; pondération : 40%
3. **Délais** ; pondération : 10%

7. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

8. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

9. Date limite de réception des offres

Vendredi 25 février 2022 à 12 heures (Guyane).

10. Adresse où les offres doivent être transmises

Les offres seront déposées, uniquement sous forme électronique, sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

11. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Renseignements d'ordre administratif et technique

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal Judiciaire de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

- référé précontractuel: recours possible avant la conclusion du contrat (articles 2 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile);
- référé contractuel: recours possible après la conclusion du contrat au plus tard au 31^e jour suivant la publication de l'avis d'attribution. En l'absence de publication ou de notification du marché, le recours peut être formé jusqu'à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. (articles 11 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7.5.2009; 1441-3 du code de procédure civile).

15. Organe de publication

- . BOAMP n° 22-12354
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence ».

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

Mardi 25 janvier 2022